



Ordre des  
masseurs-kinésithérapeutes

# La kinésithérapie en France de 1946 à aujourd'hui

**Nouvelle définition  
de la profession**  
•  
**Loi et décret sur  
l'activité physique  
adaptée :**  
**les kinésithérapeutes  
sont des dispensateurs**  
•  
**Accès direct dans le  
cadre de l'urgence et  
l'absence de médecin**  
•  
**Prescription de  
substituts nicotiniques**

Création d'une nouvelle  
section au sein du  
Conseil national des  
universités : Sciences de  
la rééducation et de la  
réadaptation  
•  
Admission  
du Conseil national de  
l'ordre au sein de World  
Physiotherapy

Télésoin  
•  
Protocole national de  
coopération torsion  
cheville lombalgie  
•  
COVID-19 :  
possibilité pour les  
kinésithérapeutes de  
tester et vacciner

Grade Master  
•  
Possibilité de  
prescrire des  
produits de santé

Autorisation de  
renouvellement de  
prescription d'Activité  
physique adaptée  
•  
Accords du CLIO  
(Comité de Liaison des  
Institutions Ordinales)  
•  
Plus de 100 000  
kinésithérapeutes

**Accès direct aux  
kinésithérapeutes  
selon leur  
mode d'exercice**

Création de l'Ordre  
des masseurs-  
kinésithérapeutes  
•  
Droit de  
prescription  
de dispositifs  
médicaux  
remboursés

**Mise en place du  
bilan, fin des  
prescriptions  
qualitatives et  
quantitatives**

Décret  
d'actes

Équivalence  
avec le brevet  
d'État  
d'éducateur  
sportif

Création de  
la profession  
de masseur-  
kinésithérapeute

2016

2015

2019

2020

2021

2022

2023

2024